

Commission d'énergie du Nord canadien—

486. Avances à la Commission d'énergie du Nord canadien au titre de dépenses d'immobilisations en conformité du paragraphe (1) de l'article 15 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, \$242,000.

M. le président: Ce crédit est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Non. J'ai demandé au ministre s'il serait prêt à répondre à une question—je ne lui demanderai même pas si sa réponse est prête.

L'hon. M. Dinsdale: Je crois que le député désire obtenir des renseignements sur le programme d'aménagement de centrales d'énergie dans les provinces atlantiques.

L'hon. M. Pickersgill: Je voulais savoir plus précisément quelles sommes ont été dépensées depuis le 10 mai 1960.

L'hon. M. Dinsdale: Je n'ai pas une telle ventilation du chiffre des dépenses, mais je puis donner au député le total des dépenses au 9 mars 1961: Nouveau-Brunswick, services de transmission, dépense totale, \$6,458,000.

L'hon. M. Pickersgill: C'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur du programme?

L'hon. M. Dinsdale: Oui. Les subventions à l'égard du charbon jusqu'en mars dernier, se sont élevées à \$1,784,000, ce qui donne un total de \$8,242,000. Les autres chiffres sont les suivants: Nouvelle-Écosse. Installations de transmission jusqu'au 30 mars 1961, \$4,222,000; centrale thermique jusqu'à la même date, \$2,865,000; subventions à l'égard du charbon jusqu'à la fin de mars, \$3,260,000, soit un total de \$10,347,000 ou des dépenses globales de \$18,589,000.

Je puis donner le montant des dépenses prévues pour l'année financière en cours si l'honorable député désire ce renseignement.

L'hon. M. Pickersgill: Ce serait intéressant de le connaître, il me semble.

L'hon. M. Dinsdale: Au Nouveau-Brunswick, les dépenses intéressant les services de transmission atteindront \$4,751,000; en Nouvelle-Écosse, pour les services de transmission, \$1,253,000; pour la centrale thermique, \$363,000, et pour les subventions à l'industrie houillère, 1,7 million, soit en tout \$8,067,000.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire où est située la centrale thermique?

L'hon. M. Dinsdale: Les dépenses relatives à la centrale thermique se rattachent au maintien de la centrale thermique de Trenton.

L'hon. M. Pickersgill: La centrale de Trenton est-elle la seule visée dans ce programme jusqu'à présent?

L'hon. M. Dinsdale: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Ce programme ne vise aucune usine au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Dinsdale: Non, il ne vise aucune usine du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Pickersgill: Ce programme ne prévoit aucune dépense pour quelque une des deux autres provinces de l'Atlantique?

L'hon. M. Dinsdale: Non, mais sommes en train de négocier une entente avec Terre-Neuve en ce moment.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous dire à quel projet se rattachent ces négociations?

L'hon. M. Dinsdale: A Terre-Neuve, il s'agit d'un projet de transmission à l'égard des services de transmission entre Whitbourne et St. Marys Bay.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre est peut-être au courant d'une offre, faite il y a quelque temps, et intéressant certains aménagements éventuels à la Baie-d'Espoir. Je crois que cette offre existe encore si la société en cause peut mettre le projet en œuvre.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, il va sans dire que tous les projets de ce genre sont arrêtés par voie de négociations, et si l'on offrait de mettre à exécution pareille entreprise, nous nous ferions un plaisir d'étudier la chose avec le gouvernement provincial.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'entends nullement embarrasser ou critiquer le ministre, mais n'a-t-il pas souvenance d'une offre que le premier ministre, ou son prédécesseur, a annoncée publiquement dans cette enceinte? Bien entendu, cette offre était rattachée à l'aménagement énergétique de Baie-d'Espoir, et je crois comprendre qu'elle ne porte aucune date d'expiration et qu'elle sera encore disponible lorsque les travaux d'aménagement énergétique seront en train.

L'hon. M. Dinsdale: Comme le député s'intéresse à la question, peut-être devrais-je résumer ce qui s'est passé. Le 19 février 1959, le premier ministre de Terre-Neuve a écrit au premier ministre pour lui demander de quelle façon le gouvernement fédéral aiderait à rattacher des services de transmission au projet d'aménagement que la *Southern Newfoundland Development and Power Company* comptait réaliser à la Baie-d'Espoir. La première phase de l'aménagement aurait coûté environ 25 millions de dollars, et l'aménagement complet, 60 millions à peu près. Le coût total des installations de transmission aurait atteint en définitive de 10 à 12 millions environ.

Le premier ministre a répondu au premier ministre de Terre-Neuve le 2 mai 1959. Il